



L'implantation de structures, même légères, est une «occupation temporaire» du domaine public, soumise à autorisation. Ces aménagements sur la plage doivent se conformer à des contraintes d'emplacements, de surface, de matériaux.



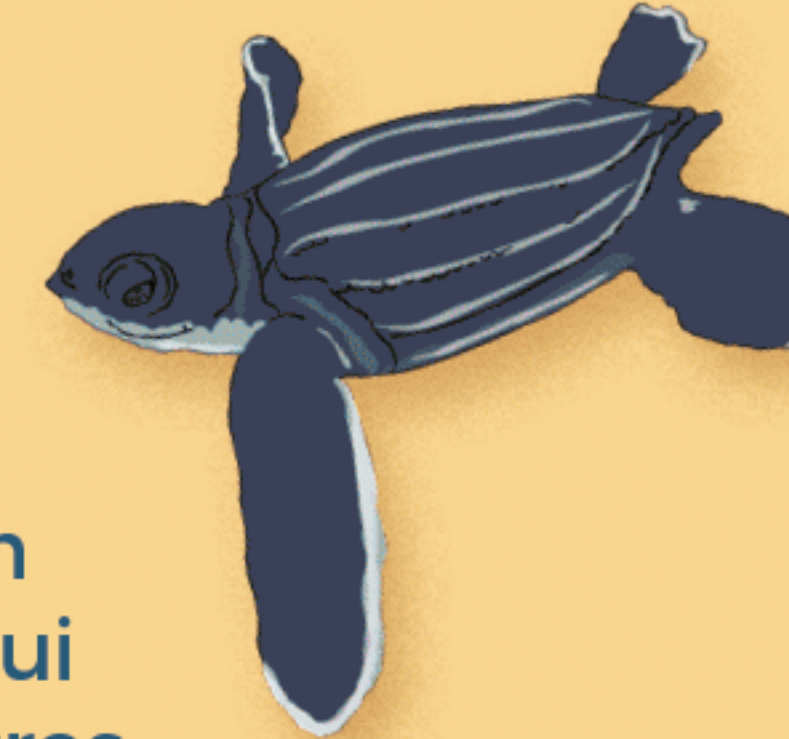
Sur certains sites, à certaines périodes, des rassemblements importants peuvent être proscrits : les vibrations du sable liées aux piétinements peuvent fragiliser les nids et les éclosions.

Toutes ces recommandations, préconisations et obligations réglementaires sont disponibles auprès de l'association Kwata pour les plages de l'Est, et de la réserve de l'Amana pour la plage de Yalimapo.

Les plages, des zones de vie insoupçonnées

Plus de 54 000 pontes de tortues, luth, olivâtres et vertes, ont été recensées entre 2015 et 2025, sur les plages de Rémire-Montjoly et Cayenne. Cela représente plus de 4 millions d'œufs sous le sable. À Awala-Yalimapo, ce sont environ 1,5 millions d'œufs sous le sable.

Les plages, c'est aussi une végétation rampante et son réseau de racines qui tient le sable, c'est aussi des kilomètres de galeries de crabes qui aèrent le sol,... tout une vie discrète mais riche.



ON MARCHE TOUS SUR DES ŒUFS



Financé par :



© Kwata 2026 / Texte : B. de Thoisy / Conception et dessin : VirginieRD-Design - 07 82 20 06 41 - CCPR imprimerie - 05 94 35 92 29



ON MARCHE TOUS SUR DES ŒUFS

Les chiens sur les plages ? la réalité des chiffres.

Sur les plages de Cayenne et Rémire-Montjoly, 2 293 nids ont été détruits par les chiens depuis 2000, soit, avec une moyenne de 75 œufs viables par nid, 170 000 œufs perdus, et autant d'éclosions. Entre 2017 et 2025, sur la plage de Yalimapo, 1197 nids ont été déterrés soit presque 90 000 éclosions.

Sur les plages de Cayenne et Rémire-Montjoly, 196 tortues ont été tuées en 20 ans, essentiellement des tortues olivâtres.



Quels sont les impacts des chiens sur les tortues ?

Sans attaquer ou détruire, les chiens peuvent déranger la tortue qui vient pondre : aboiements, sauts à proximité, vont stresser la tortue, et peuvent lui faire abandonner sa ponte.

Les plus agressifs, souvent en meute, attaquent parfois mortellement les tortues, généralement par jeu. Les tortues olivâtres sont les plus exposées, de par leur petite taille et leur rapidité de mouvement qui excite les chiens. L'odeur forte des nids, des éclosions, peut aussi exciter les chiens, leur faire creuser et déterrer les œufs, attraper et tuer les éclosions.



Que dit la réglementation ?

Plusieurs dispositifs se complètent, selon les zones du territoire.

Les tortues sont **intégralement protégées**, et leur dérangement, harcèlement, destruction sont des délits. Les propriétaires sont responsables juridiquement de leur chien, et donc responsables de leurs actes.

Sur certaines plages comme Rémire Montjoly et Awala-Yalimapo sur la zone de la Réserve Naturelle Nationale, les chiens sont totalement interdits.



Cette interdiction n'a pas été mise en place uniquement pour les tortues, mais aussi pour la tranquillité des autres usagers et pour des raisons sanitaires.



Que puis-je faire ?

En premier lieu, me renseigner sur la réglementation en place, la comprendre et l'accepter, pour le respect de tous, de la diversité et pour que tous nous partageons la plage.

Si la plage n'est pas interdite aux chiens, je reste responsable de ses actes et dégradations éventuelles.

SI MON CHIEN S'ÉCHAPPE LA NUIT, J'EN SUIS RESPONSABLE !

Autres activités

Les plages, en tant que sites de ponte d'espèce protégées, sont de fait aussi des habitats protégés. Leur dégradation est un délit, certaines activités peuvent y être soumises à autorisation afin d'assurer la préservation de zones sensibles et usages respectueux.



Sur les plages de tout le littoral français les feux sont interdits.

Un habitat protégé n'est toutefois pas un nécessairement un territoire interdit à toute activité. Sur les plages, les activités légères peuvent être possibles, dès lors qu'elles sont compatibles avec la ponte des tortues, la survie des nids, des éclosions, et les réglementations particulières.

Ces activités doivent pour cela répondre à certaines conditions et préconisations techniques. Pour les maisons riveraines, les événements publics nocturnes, le choix des intensités des lumières et leur bon ajustement, sont indispensables pour limiter les désorientations des adultes et des éclosions.

